

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blave (33390)

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 17 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etalent présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAYLE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Etait excusée et représentée par pouvoir:

Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE

Etaient absents:

M. ELIAS, Mme BAUDERE, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 Conseillers votants : 24 Pour: 22 Contre: 0 Abstention: 2

35 - BUDGET ANNEXE CINÉMA M4 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 AU BUDGET 2021

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes d'exploitation réalisé en 2020 au Budget Annexe M4 Cinéma comme suit :

- 48 361,21 € au compte R1068 de manière à combler le besoin de financement d'investissement,
- Le solde, à savoir 12 174,49 €, au compte R002 de manière à financer de nouvelles dépenses d'exploitation.

Résultat de la section d'exploitation à affecter

| Résultat de l'exercice | Excédent | 45 066,65 € |
|--|----------|---------------------|
| , | Déficit | |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) | Excédent | 15 469,05 € |
| | Déficit | San San San San San |
| Résultat de clôture à affecter | Excédent | 60 535,70 € |

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

| Résultat de la section d'investissement de l'exercice | Excédent | |
|--|----------|-------------|
| | Déficit | 2 642,62 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) | Excédent | |
| | Déficit | 45 718,59 € |
| Résultat comptable cumulé R001 | Excédent | |
| Résultat comptable cumulé D001 | Déficit | 48 361,21 € |
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées | 0,00 € | |

| Recettes d'investissement restant à réaliser | 0,00€ |
|--|-------------|
| Solde des restes à réaliser | 0,00€ |
| Besoin (-) réel de financement | 48 361,21 € |
| Excédent (+) réel de financement | |

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

| En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) | 48 361,21 € |
|--|----------------|
| En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) | |
| Sous-total (R 1068) | 48 361,21 € |
| En excédent reporté à la section de fonctionnement | 12 174,49 € |
| Recette non budgétaire au compte 110 | |
| Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1 | 12 174,49 € |
| TOTAL | 60 535,70 € |
| Résultat déficitaire en report | e statement we |
| Recette non budgétaire au compte 119 | |
| Déficit reporté à la section de fonctionnement D002 | A Such as I |

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

| Section de f | de fonctionnement Section d'investissement | | |
|------------------------------|--|----------------------------------|--|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D 002 : déficit reporté - | R 002 : excédent reporté : | D 001 : solde d'exécution N-1 | R 001 : solde d'exécution N-1 |
| | 12 174,49 € | 48 361,21 € | - € |
| | | | R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : |
| | | | 48 361,21 € |

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 15 mars 2021 et a pris acte.

Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 29/03/21 Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-20210323-64357-DE-1-1

Pour le Maire empêché, Madame Béatrice SARRAUTE

